

**Direction déléguée à l'efficiency et à la transformation
numérique du système de santé**

Pôle performance
Département qualité et investissements
Courriel : ars-na-efficiency-numerique@ars.sante.fr

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
pour la mise en place d'actions de QVCT à l'attention des
Etablissements Sanitaires (ES)
2022**

Dépôt des demandes en version dématérialisée sur le site « démarche simplifiée ».

Aucun dépôt papier ou mail ne sera accepté.



Lorsqu'un dossier a été déposé sur la plateforme, il reste modifiable jusqu'à son passage en instruction.

DATE DE CLOTURE : vendredi 16 septembre 2022 inclus

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Autorité compétente pour l'appel à manifestation d'intérêt :

Agence régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à manifestation d'intérêt :

Direction déléguée à l'efficiency et à la transformation numérique du système de santé
Pôle performance
Département qualité et investissements

Pour tout échange avant le dépôt :

ars-na-efficiency-numerique@ars.sante.fr

Merci de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence à l'appel à manifestation d'intérêt concerné.

1. Éléments de contexte

La période de crise actuelle a entraîné des modifications majeures des organisations et des pratiques professionnelles au cœur des établissements.

Les établissements et services doivent faire face à des situations de tension qui, le plus souvent, peuvent se cumuler et entraîner : l'épuisement des personnels, l'augmentation de l'absentéisme, des situations psychologiques difficiles, des décisions éthiques complexes, un cadre de vie personnelle et familiale bouleversé pour les professionnels...

Il est primordial de maintenir et de développer des actions destinées à améliorer la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

2. Etablissements concernés

Cet AMI est adressé aux structures suivantes :

- MCO publics/privés
- Etablissements de santé autorisés en psychiatrie
- Hospitalisation à Domicile (HAD)
- Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

3. Actions éligibles

Actions éligibles à financement :	Forfait €
<p><u>La qualité relationnelle : restauration des collectifs de travail / espaces de discussion autour du travail...</u> ► A l'attention du personnel médico-soignant et de l'encadrement</p> <p>Contexte : la mise en place d'espaces d'échange avec les professionnels est un des facteurs de réussite de l'organisation du travail. La capacité de ces professionnels à s'exprimer et à agir sur leur travail est au cœur de la démarche de développement de la qualité de vie et des conditions de travail.</p> <p><u>Objectifs attendus :</u> - Libérer la parole des professionnels (donner la parole à chacun, laisser s'exprimer les craintes) - Co-construire des solutions pour restaurer l'organisation du travail tout en protégeant la santé des professionnels - Capitaliser sur ce qui fonctionne bien et pérenniser les bonnes pratiques</p>	8 000 €
<p><u>Parcours professionnel : politique d'accueil du nouvel arrivant (Ex : accompagnement à la prise de poste, tutorat...)</u> ► A l'attention du personnel médico-soignant et de l'encadrement</p> <p>Contexte : L'accueil d'un professionnel est un moment important dans le processus de recrutement. Cette phase permet de créer du lien et de fidéliser le nouveau collaborateur à la culture de la structure. Il s'agit d'un levier majeur dans la politique d'attractivité au sein des établissements.</p> <p><u>Objectifs attendus :</u> - Savoir identifier son environnement général de travail - Appréhender ses futures relations de travail et son équipe - Savoir situer son poste et ses missions</p>	8 000 €

<p>Santé au travail : actions de « détente / bien-être » ▶ A l'attention du personnel médico-soignant et de l'encadrement</p> <p>Contexte : il est important de mettre en place des dispositifs permettant d'exercer ses missions avec le maximum de sérénité. Il s'agit surtout de porter des actions pour renforcer, améliorer la prévention des risques, notamment les TMS</p> <p><u>Objectifs attendus :</u> - sieste pour améliorer le sommeil, notamment pour les soignants en 12h - Massages assis, échauffements avant prise de poste pour lutter contre les TMS - Venue d'un(e) sophrologue, yoga, shiatsu... - ...</p>	8 000 €
<p>Contenu du travail : atelier "gestion du stress post-traumatique" ▶ A l'attention du personnel médico-soignant et de l'encadrement</p> <p>Contexte : face à la récurrence et la complexité des situations que les professionnels rencontrent notamment en raison de la continuité de la crise COVID-19, la nécessité de se préparer à la gestion de celle-ci constitue un enjeu pour nos institutions. Gérer une situation de crise revient à acquérir les bons réflexes afin de savoir les adapter selon le contexte</p> <p><u>Objectifs attendus :</u> - apprendre à gérer une situation complexe ; - retours d'expérience autour des pratiques professionnelles et des organisations modifiées durant la crise ; - comment gérer une crise ? - comment libérer la parole ? - intervention de psychologues pour accompagner les professionnels à partager leur vécu pendant/après la crise ; - jeux de rôle/simulations/pièces de théâtre comme outil de modération d'atelier.</p>	8 000 €
<p>Contenu du travail : Retour d'expérience de crise, atelier/formation à la réflexion "éthique" ▶ A l'attention du personnel médico-soignant</p> <p>Contexte : alors que la crise sanitaire met en valeur l'importance des soins critiques dans la prise en charge de patients, des questions éthiques surgissent aussi à chaque étape des parcours de soins. Aujourd'hui, les soignants se retrouvent devant de multiples situations qui interrogent aussi bien leur expertise que leurs valeurs.</p> <p><u>Objectifs attendus :</u> - échange et analyse autour de la perception des pratiques professionnelles et de l'évolution de certaines ; - appréhender les principales notions relatives à l'éthique ; - comprendre les enjeux de la réflexion éthique dans le soin ; - s'approprier la méthodologie et les outils de mise en œuvre d'une démarche éthique ; - intégrer une réflexion éthique dans sa pratique professionnelle ; - les principaux conflits éthiques rencontrés dans la pratique soignante ; - le soignant et son système de valeurs ; - l'aide à la décision en période de crise sanitaire ; - se situer entre contraintes exogènes, et convictions professionnelles et personnelles.</p>	8 000 €

Il est demandé aux établissements de se positionner uniquement sur 2 actions :

- une action prioritaire
- une action secondaire

4. Critère de sélection :

Seront financés en priorité :

- Les structures n'ayant pas perçu de crédits lors de l'AMI QVT 2021
- Les structures ayant intégralement consommé leurs crédits AMI QVT 2021 (*les AMI antérieurs ne sont pas concernés*)

5. Modalités de financement

Les actions seront financées sur des crédits FIR et ne pourront pas financer de dépenses pérennes.

Un montant maximum allouable a été fléché pour chaque action (8 000 €)

C'est sur cette base, et **seulement sur présentation d'un justificatif**, que l'ARS notifiera le montant de l'accompagnement financier pouvant être accordé.

La/les action(s) seront à mettre en œuvre avant le 15 novembre 2023.

Le/les justificatif(s) seront à envoyer aux adresses mails suivantes :

- clemence.dartois@ars.sante.fr
- laurie.lucas2@ars.sante.fr

6. Dossier de candidature et modalités de dépôt des demandes

Le dépôt des demandes se fera en version dématérialisée sur la plateforme « démarche simplifiée ».

Aucun dépôt papier ou mail ne sera accepté.

Date de clôture : vendredi 16 septembre 2022 inclus

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.